

Adoptée sur son principe il y a plus d'un an,
l'expertise relative à la radioactivité des
sites du Barp et de Saugnac-et-Muret
n'est toujours pas faite



« En juin 2005 la commission locale d'information (CLI) auprès du CEA/CESTA a adopté le principe d'une expertise de radioactivité sur les deux sites du Barp et de Saugnac-et-Muret. Depuis lors rien n'a été fait. »

Un constat qui pousse aujourd'hui l'association **Tchernoblaye**, qui avec **Avecim Environnement** et **Terre Active** avait proposé cette expertise, à revenir à la charge auprès de la sous-préfecture du bassin d'Arcachon. « Ce que nous demandons ? A ce que la Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (CRIIRAD) participe à la prochaine réunion de la CLI, le 11 octobre » explique Stéphane Lhomme de l'association Tchernoblaye qui estime qu'en plus d'un an le dossier n'a pas bougé.

Radioactivité ? En fait, les soubresauts ont été perceptibles. En décembre 2005, le CEA a ainsi transmis à la CRIIRAD un protocole scientifique. « Le laboratoire a estimé que dans ces conditions, l'expertise ne permettrait aucunement de lever les doutes » stipule Stéphane Lhomme en évoquant le secret défense avancé... précisément là où le doute est le plus fort.

Ce doute concerne les tirs froids (explosion de charges contenant des métaux lourds, y compris l'uranium appauvri) tirés dans les années 60,70 et 80 et les lâchers d'hexafluorure d'uranium contenant de l'uranium faiblement radioactif entre 1984 et 1985.

En avril 2005, Serge Durand, l'ancien directeur du CEA/CESTA recevait les représentants de Tchernoblaye et abordait frontalement ces deux sujets. Il expliquait alors que les « tirs froids » n'avaient pas eu lieu depuis près de dix ans et que les lâchers d'hexafluorure d'uranium avaient donné lieu à l'époque à des mesures établissant que le niveau de radioactivité ne dépassait pas le seuil naturel au-delà d'un rayon de 220 mètres.

Le directeur indiquant également que quelque 600 m³ de terre « très faiblement radioactive » avaient été dégagés en 2001 du terrain avant d'être stockés provisoirement sur le site principal du Barp, puis expédiés dans la décharge de l'Agence nationale des déchets radioactifs à Morvilliers (Yonne).

Consensus affiché. « *Lorsque l'on sait que l'uranium 238 a une durée de vie de 4 milliards d'années, une dizaine d'année ne signifie pas grand chose* » estime Stéphane Lhomme. « *Ce que nous pensons c'est que le site est contaminé depuis les années 80 et que les ouvriers travaillant sur le chantier du Mégajoule sont possiblement exposés. Nous demandons simplement à ce que le doute soit levé au moyen d'une expertise indépendante.* »

Côté CEA, cette demande a été actée. « *Nous avons rédigé un protocole scientifique et attendons qu'il soit examiné par la commission locale d'information* » précise-t-on au Barp. Côté sous-préfecture, la bonne volonté semble également de mise. « *Je suis tout à fait disposé à analyser les remarques de la CRIIRAD concernant le protocole du CEA* » affirme Philippe Ramon, le sous-préfet du Bassin d'Arcachon. Quant à la participation de la commission à la CLI, elle n'est pas envisagée. « *En revanche, nous pouvons nous retrouver, la CRIIRAD, le CEA et Tchernobyl autour d'une même table pour en discuter.* » Dont acte.

